

Gouvernement du Québec

## Décret 1493-2024, 9 octobre 2024

CONCERNANT la nomination de la firme Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur externe des livres et comptes de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2026 et 2027

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 48 de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (chapitre C-2), les livres et comptes de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont vérifiés chaque année conjointement par le vérificateur général et par un auditeur externe nommé par le gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer la firme Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur externe pour vérifier conjointement avec le vérificateur général les livres et comptes de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2026 et 2027;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances :

QUE la firme Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., située au 900, boulevard De Maisonneuve Ouest, bureau 2300, à Montréal, soit nommée à titre d'auditeur externe pour vérifier conjointement avec le vérificateur général les livres et comptes de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2026 et 2027.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

84277

